

Jacques-Noël PERES est pasteur de l'Église luthérienne, et professeur à la faculté de théologie protestante de Paris et à l'École des langues et civilisations de l'Orient ancien.

Jacques-Noël PERES

Critique luthérienne de la figure pontificale

Avant d'en venir plus directement aux prises de positions de théologiens luthériens, trois remarques doivent être faites, qui les conditionnent.

La première vise le silence des Écritures canoniques sur le destin terrestre de Pierre. On sait qu'après la résurrection du Christ, il a, selon les *Actes des apôtres*, joué un rôle de premier plan dans la communauté jérusalémite, quoique Paul, lors de l'assemblée de Jérusalem, ait pu lui faire accepter sa propre manière d'envisager les choses quant à la prédication auprès des gentils. Rien cependant n'est dit, dans le Nouveau Testament, de la poursuite de son ministère après qu'il a été délivré de prison et « s'en alla dans un autre lieu » (Act 12, 17), lequel n'est pas autrement précisé ; flou que ne saurait dissiper la mention de Babylone dans la première des épîtres placées sous le nom de Pierre (1 Pi 5, 13). Ce n'est qu'en accordant confiance à des écrits apocryphes, tels les *Actes de Pierre et d'André* ou le *Roman pseudo-clémentin* qui livrent des informations, qu'il s'agirait bien sûr de vérifier, que d'aucuns se sont essayés à reconstituer en partie le ministère de Pierre, en particulier à Rome.

La seconde remarque, en lien avec la première, touche aux conditions et au lieu de la mort de Pierre – mort annoncée par Jésus ressuscité mais sans autre forme de détail (Jn 21, 18-19) – et de sa sépulture. Ce qui est rapporté par la tradition pour lever le silence de l'Écriture sur l'un et l'autre de ces points, nous le devons pour l'essentiel à la littérature apocryphe, car les plus anciens témoignages patristiques, ceux de Clément Romain et d'Ignace d'Antioche qui attestent le martyre de Pierre, ou d'Iré-

née pour ce qui est du séjour de Pierre à Rome, restent peu loquaces sur le déroulement des événements eux-mêmes.

La troisième remarque, enfin, dépend directement des deux premières et c'est elle, ainsi qu'on le verra, qui sera – si on ose dire – pierre d'achoppement: que Pierre soit allé à Rome et même y soit mort, cela signifie-t-il qu'il y ait exercé l'épiscopat et, avant de mourir, transmis à son successeur, voire à ses successeurs, des privilèges qui auraient été siens? Irénée, en effet, ne dit pas explicitement que Pierre a été évêque de Rome, mais qu'après les apôtres, l'épiscopat échut à Lin; l'*Épître de Clément à Jacques*, l'un des écrits préliminaires au *Roman pseudo-clémentin*, rapporte en revanche que Jacques de Jérusalem est le chef spirituel de l'Église universelle, tandis que Pierre a désigné Clément comme évêque de Rome, successeur dans son enseignement et bénéficiaire maintenant de la promesse relative à ce qui est lié et délié.

Cela étant, il est important de noter qu'il ne faut pas refuser à la littérature apocryphe chrétienne de véhiculer des traditions mémorales. En ce sens, nombre de ses assertions ne sauraient être balayées d'un revers de manche, sans autre forme de procès. Sous le couvert du légendaire, il reste en effet à s'astreindre à l'effort « de situer ces textes dans l'histoire du christianisme ancien et de déterminer le milieu spirituel dans lequel ils ont vu le jour »¹. En d'autres termes, avant de faire appel à la littérature apocryphe pour ce qui regarde le ministère et plus généralement les événements de la vie de Pierre, tout protestant se souviendra de la nécessité de replacer chacun des textes retenus dans le contexte spirituel, voire ecclésial, et bien sûr historique qui l'a vu naître. Ce qui revient à évaluer la tradition.

Il ne faut pas refuser à la littérature apocryphe chrétienne de véhiculer des traditions mémorales.

1. Jean-Daniel KAESTLI, « Les principales orientations de la recherche sur les actes apocryphes des apôtres », dans François BOVON *et alii*, *Les actes apocryphes des apôtres*, Genève, Labor et Fides, 1981, p. 49-67, cit. p. 49.

Au XVI^e siècle, Luther et Melancthon

Il ne faut pas faire d'anachronisme en histoire, pas même en histoire de la théologie! Certainement les réformateurs du XVI^e siècle ne jetaient-ils pas sur la littérature apocryphe un regard semblable au nôtre aujourd'hui. S'il reviendra à la toute fin du XIX^e siècle au grand théologien luthérien que fut Adolf von

2. Adolf von HARNACK, *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, vol. II, Leipzig, Hinrichs, 1897, p. 244.

Harnack (1851-1930), non de révoquer l'exégèse romaine de Mt 16, 17 dont il sera question dans les lignes qui viennent, mais de soutenir du point de vue de l'historien la réalité d'un séjour de Pierre à Rome et davantage même d'écrire que le nier est « une erreur aujourd'hui reconnue comme telle par tout chercheur qui ne s'aveugle pas lui-même »², Luther bien auparavant n'a pas manqué de rester dubitatif quant aux traditions rapportées sur les apôtres en général et sur Pierre en particulier.

3. Martin LUTHER, *Wider das Papsttum vom Teufel gestiftet*, WA 54, p. 254-255.

Dans un traité publié en 1545, c'est-à-dire dans les derniers mois de sa vie, alors qu'il n'attendait plus rien d'une réforme de l'Église romaine dont il savait qu'elle ne se ferait pas, traité au titre éloquemment violent, *Contre la papauté instituée par le diable*, Luther exprime son opinion à propos de Pierre, de son séjour à Rome, de son prétendu épiscopat et de son tombeau. Il y avance qu'il est « des érudits qui sont bien d'accord que saint Pierre n'est jamais venu à Rome, et le pape a indubitablement fort à faire pour riposter à leurs écrits ». Luther continue en soulignant que Paul, lui, y est allé, comme il le dit dans ses lettres et comme Luc le confirme dans les *Actes*, et il en vient ainsi à soutenir l'hypothèse, que c'est Paul qui « a pu y instituer l'Église et les évêques de Rome ». Luther affirme ensuite s'être rendu compte, alors que lui-même était à Rome, que nul, pas même le pape, ne sait où exactement Pierre et Paul ont été ensevelis, ce qui à vrai dire ne change rien en l'affaire³.

4. *Id.* p. 292. « Denn gewisslich ist war, dass des Basts Schlüssel sind *sacrilegium & ineffabile spolium*, ein Kirchen raub, des gleichen von Anfang der Welt nicht geschehen ist. »

En d'autres termes, Luther reproche à l'Église romaine de prétendre tenir son rang autant que ses prérogatives de Pierre, sans que cela soit historiquement fondé. Seulement historiquement? Non, théologiquement aussi! Luther en effet, dans son traité, s'attache à montrer quelles conséquences on a voulu en tirer, quant à la primauté de droit de l'Église de Rome et au ministère universel du pape. L'expression du Réformateur est ici très dure, renforcée encore par le mélange sous sa plume du latin à l'allemand, comme s'il voulait pour porter plainte utiliser la langue du tribunal et désigner ainsi le crime : « Assurément est-il vrai que les clés du pape sont un *sacrilegium et ineffabile spolium*, un brigandage de l'Église, comme il ne s'en est pas produit de semblable depuis le commencement du monde »⁴.

C'est le vieux Luther que l'on vient d'entendre. À vrai dire, quant à la figure de Pierre et au modèle ecclésiologique que

les théologiens romains ont voulu bâtir sur lui, sinon dans leur virulence, les propos du jeune Luther ne diffèrent guère. En réponse au carme Augustin Alveld qui soutenait le droit divin du siège romain, Luther publiait en juin 1520 son traité *De la papauté de Rome*. Il s'y élevait déjà contre une lecture estimée fautive par lui, qui non seulement réserve à Pierre le pouvoir des clés, mais encore, au lieu d'en faire le signe de la grâce de Dieu, en fait un objet de gouvernement entre les mains du pape, une « haute présomption » qui l'étonnait fort. Pour Luther, « Pierre n'a jamais élu, fait, confirmé, envoyé, gouverné aucun apôtre » ; il n'est pas plus que les autres apôtres et tous sont égaux. Le rocher que Jésus évoque devant les apôtres, pour Luther n'est ni Pierre ni son autorité, mais « le Christ et la foi, contre lesquels aucun pouvoir ne peut rien »⁵.

5. Martin LUTHER, *Von dem Papstum zu Rom*, WA 6, p. 309-314, MLO II, p. 40-46.

On le constate, ce n'est pas tant Pierre lui-même que Luther conteste, son ministère, sa prédication, ni d'ailleurs sa sainteté, que l'usage ou plutôt le mésusage qui en a été fait par l'Église romaine et la persévérance de celle-ci à le placer au-dessus des autres apôtres. Cette manière de voir les choses deviendra classique chez les théologiens luthériens, à commencer par Philippe Melancthon (1497-1560) dans son traité *Sur le pouvoir et la primauté du pape*, où, s'appuyant sur une certaine tradition patristique, il précise à propos du *Tu es Petrus*, que « Pierre tient le rôle collectif de tout le collège des apôtres », puisque selon Matthieu les paroles de Jésus « attestent que les clés sont remises également à tous les apôtres, et que les apôtres sont tous envoyés également », et encore que l'ordre de paître ses brebis rapporté par Jean (Jn 21, 17), est l'ordre commun donné par le Christ aux apôtres de prêcher et de diriger l'Église selon sa parole, d'où « il ne s'ensuit pas du tout qu'une supériorité particulière ait été transmise à Pierre »⁶.

Ce n'est ni le ministère de Pierre, ni sa prédication, ni sa sainteté, que Luther conteste, mais son mauvais usage par l'Église romaine.

6. Philippe MELANCHTHON, *De potestate et primatu papae* 471-472, trad. franç. M. Dautry dans A. BIRMELE et M. LIËNHARD, *La foi des Églises luthériennes*, Paris/Genève, Cerf/Labor et Fides, 1991, p. 283-284.

La lecture patristique de Marc Lods

Il y a une cinquantaine d'années, un patristicien luthérien, Marc Lods (1908-1988), a entrepris de justifier l'exégèse de Mt 16, 16-19 – éclairée par celle de Mt 18, 18 – telle que nous venons de l'observer, c'est-à-dire plus large que strictement pé-

7. Cf. Marc LODS, « Le “Tu es Petrus” dans l’exégèse patristique », *Église et théologie* 62, 1958, p. 15-34, repris dans Marc LODS, *Protestantisme et tradition de l’Église*, J.-N. PÈRES et D. DUBOIS éd., Paris, Cerf, 1988, p. 3-21.

trinienne, en présentant les textes des Pères de l’Église qui s’y réfèrent⁷. Dès les premières lignes de son étude, Lods précise ce qui l’a conduit dans sa recherche. « La théologie catholique actuelle – écrit-il – exprime sur ce point une doctrine fort simple dans ses grandes lignes : Jésus a fait de l’apôtre Pierre le fondement de son Église ; cette promesse est valable pour l’apôtre et pour ses successeurs, et ses successeurs ne sauraient être que les évêques du siège apostolique de Rome, où saint Pierre, non seulement séjourna comme chef de la communauté, mais aussi où il périt martyr et fut inhumé ». C’est ce que Lods veut vérifier ou infirmer, ayant soin toutefois de faire un sort à la thèse, maintenant assez généralement écartée, qu’il ne nomme pas, mais qui a été parfois soutenue par des théologiens protestants qui ont purement et simplement déclaré frauduleusement interpolée la parole de Jésus rapportée par Matthieu.

Cela étant, Lods s’applique à classer les opinions des Pères sur le *Tu es Petrus*. Il définit alors trois exégèses de cette péripetie. La première est dite spiritualiste : comprenons que le pouvoir de lier et de délier est transmise à tout chrétien véritable, inspiré par le Saint-Esprit ; on la rencontre par exemple chez les martyrs de Lyon, Tertullien ou Origène. La seconde, qu’il appelle épiscopale, remet les clés à tous les évêques, qui sont tous au bénéfice du *Tu es Petrus* ; elle a été défendue entre autres par Cyprien. La troisième, enfin, est l’interprétation romaine, selon laquelle Pierre seul, et non les autres apôtres, a reçu l’honneur des clés ; Lods souligne qu’elle était inconnue de l’antiquité chrétienne, puisque le premier à l’adopter a été le pape Étienne 1^{er}, au milieu du III^e siècle, et qu’après lui elle ne réapparaît que deux siècles plus tard avec le pape Léon 1^{er}. Lods en conclut, que ce n’est

Lods affirme le droit de tout chrétien à disposer du pouvoir des clés.

que lentement et non sans hésitations dans l’histoire de la théologie, que la primauté de Pierre alors regardé comme prince des apôtres, reposant sur Mt 16, a pris la place que l’on sait dans l’ecclésiologie romaine.

Aussi affirme-t-il le droit de tout chrétien à disposer du pouvoir des clés, conteste-t-il le dogme de Vatican 1 et proteste-t-il « au nom de l’Histoire », qu’il écrit avec une capitale, contre l’opinion non conforme à l’enseignement de l’Église des premiers siècles et en premier lieu de l’Écriture dans son ensemble, selon laquelle la prétention des pontifes romains peut s’autoriser de la promesse faite à Pierre.

Quelque dix-huit ans après la publication de son étude sur le *Tu es Petrus*, Marc Lods a publié un livre tout entier consacré au ministère d'unité⁸. S'il y défend d'une autre manière la thèse épiscopale et collégiale dudit ministère, il reconnaît volontiers que les protestants, qui confessent la catholicité de l'Église, « ne sont pas en état de dire clairement où et comment cette Église universelle peut être vécue dans sa réalité d'Église une »⁹. N'y a-t-il pas là comme une invitation lancée aux protestants, à réévaluer le ministère pétrinien ?

Oscar Cullmann, historien de Pierre et théologien de l'unité

Lorsque Marc Lods écrit les pages qui viennent d'être évoquées, le grand théologien luthérien alsacien Oscar Cullmann (1902-1999) a déjà publié un livre au retentissement immense, *Saint Pierre, disciple – apôtre – martyr*¹⁰. Dans la préface, Cullmann précise que c'est là un travail historique sur l'apôtre Pierre, mais il ajoute que « l'histoire de Pierre débouche immédiatement dans l'utilisation qui en a été faite au cours de l'évolution historique postérieure. Cette utilisation, fait historique, est en même temps de nature théologique et l'histoire de Pierre est devenue l'objet d'une affirmation dogmatique de l'Église catholique romaine »¹¹. Dit en d'autres termes, à suivre Cullmann et eu égard à cette utilisation, il n'est plus possible d'étudier la figure de Pierre en tant que personnage de l'histoire, sans en venir *ipso facto* au problème théologique et en l'occurrence ecclésiologique qu'il pose.

Notre auteur s'attache donc à mettre en évidence cette triple dimension de la figure de Pierre, le disciple, l'apôtre et le martyr, à travers les sources scripturaires et extra-bibliques, chrétiennes ou non, mais aussi archéologiques, voire liturgiques, en commençant par le nom qu'il porte, ou plutôt son surnom, *Kepha*, qui, comme tout surnom parmi les Juifs, ne pouvait être que porteur d'une promesse. Cullmann relève qu'à lire les évangiles, on ne peut guère savoir en quelle circonstance exacte Jésus a donné ce surnom à Simon, quoiqu'il faille tenir pour assuré, d'une part, que Jésus le lui a bien attribué, et, d'autre part, que, selon la tradition rapportée par le seul Matthieu, il a « expliqué ce nom par son intention de fonder son Église sur l'apôtre qu'il

8. Cf. Marc LODS, *Le ministère d'unité*, Paris, Beauchesne, 1976, Le point théologique 19.

9. *Id.*, p. 81.

10. Cf. Oscar CULLMANN, *Saint Pierre, disciple – apôtre – martyr. Histoire et théologie*, Neuchâtel et Paris, Delachaux et Niestlé, 1952 ; la version française a été publiée concomitamment à la version allemande, *Petrus. Jünger, Apostel, Märtyrer. Das historische und das theologische Petrusproblem*, Zürich, Zwingli Verlag, 1952.

11. *Id.*, p. 9.

avait désigné comme le “roc” »¹². Il remarque néanmoins que ce n'est pas ce seul surnom qui vaudra à Pierre la prééminence qu'on lui reconnaît dans le collège apostolique, mais plutôt les qualités que Jésus a décelées en lui et qui en feront, le moment venu, le chef de l'Église jérusalémite, jusqu'à ce qu'il prenne en charge la mission judéo-chrétienne. La démonstration à laquelle se livre Cullmann le conduit à envisager des difficultés surgies à Rome entre des chrétiens d'origine juive et d'autres d'origine païenne, qui auraient conduit Pierre à venir à Rome, où il subit le martyre sous Néron, « après y avoir exercé son activité pendant un temps très court »¹³.

12. *Id.*, p. 17.

13. *Id.*, p. 137.

Ayant ainsi déblayé le problème historique relatif à l'apôtre Pierre, Oscar Cullmann en vient au problème théologique. Un problème complexifié par la spécificité des questions posées. Il s'agit, en effet, d'un problème exégétique, mais aussi dogmatique : doit-on comprendre que Pierre est seul bénéficiaire de la promesse de Mt 16, 18 mais aussi du « Fortifie tes frères » de Lc 22, 32 et du « Pais mes agneaux » de Jn 21, 17 ? Quand cela serait, quelle légitimité y aurait-il à étendre cette promesse et cette mission au-delà du temps de la fondation de l'Église, visé par Jésus, jusqu'à aujourd'hui ? Ce qui revient à se demander si ce qu'a dit Jésus n'est applicable qu'à l'époque où il l'a dit, mais aussi à se demander s'il n'est pas trop simple et rapide d'affirmer que ce qu'il a dit s'applique hors de cette époque à ceux que l'on reconnaîtrait pour successeurs de Pierre, puisqu'il s'agit de lui, avec en corollaire, alors qu'on élargit le temps de légitimité de la parole de Jésus, une restriction géographique à une ville déterminée, Rome. En bref, « une telle extension dogmatique de la parole de Jésus est-elle compatible avec le résultat atteint par l'exégèse et avec ce que nous savons de l'histoire du christianisme primitif ? »¹⁴

14. *Id.*, p. 141.

Le Roc, fondement de toutes les Églises de tous les temps, demeure le Pierre historique.

Le fait même que l'Église catholique romaine proclame comme un dogme que celui qu'elle honore du titre de « prince des apôtres » a transmis ses prérogatives à la longue chaîne des évêques de Rome, conduit à cette suite d'interrogations. Cullmann conclut son livre en mettant en évidence le caractère de Pierre comme Roc en tant qu'apôtre et comme tel, avec les autres apôtres, fondement de l'Église au moment où elle est édifiée, mais il n'accepte

pas le principe dogmatique qui réserve le pouvoir des clés aux évêques d'un siège singulier, d'autant qu'au regard de la vie de l'Église universelle, l'importance des diverses Églises locales varie au long des siècles. À telle enseigne que Cullmann termine son étude sur cette belle affirmation : « Le Roc, fondement de toutes les Églises de tous les temps, demeure le Pierre historique, l'homme que Jésus avait choisi et distingué spécialement, parmi les Douze, comme témoin de sa vie et de sa mort et comme premier témoin de sa résurrection. C'est sur Pierre que le Christ, qui est lui-même la pierre de l'angle, bâtira sans cesse son Église, tant qu'il y en aura une sur la terre »¹⁵.

15. *Id.*, p. 214.

Oscar Cullmann, au gré de ses travaux, a évoqué en plusieurs nouvelles circonstances la figure de Pierre. Il convient cependant de nous arrêter ici à un petit livre dont il a été beaucoup parlé, *L'unité par la diversité*, dont le titre n'a pas manqué d'étonner plus d'un¹⁶. Notre auteur y soutient, en effet, que l'unité des Églises ne se fera pas *malgré ni dans* leur diversité, mais *par celle-ci*. Pour lui, l'Église du Christ est présente en tant que corps du Christ, en toute confession chrétienne sous une forme particulière. Chaque Église a ses charismes propres, utiles et nécessaires à l'unité de l'Église universelle, qui est l'*una sancta* et non point l'*uniformitas sancta*. En ce sens, si les Églises protestantes ont fait fructifier les charismes de la concentration sur la Bible et de la liberté, et les Églises orthodoxes celui de la tradition à l'écoute de l'Esprit, l'Église catholique romaine a cultivé les charismes de l'universalisme et de l'institution.

L'unité des Églises ne se fera pas malgré ni dans leur diversité, mais par celle-ci.

16. Cf. Oscar CULLMANN, *L'unité par la diversité*, Paris, Cerf, 1986.

Ce qui précisément pourrait être un obstacle à l'unité, c'est la prétention de l'Église romaine à établir elle-même l'unité des chrétiens, en vertu d'une mission divine qui s'appuie sur Mt 16 et « l'épiscopat romain de l'apôtre Pierre »¹⁷, ce que le pape Paul VI, comme le rappelle Cullmann, a souligné lors de sa visite au Conseil œcuménique des Églises à Genève en 1969, en se présentant sous le nom de l'apôtre : « Mon nom est Pierre », quoiqu'il ait immédiatement convenu que le ministère pétrinien, créé pour l'unité des Églises, soit devenu son plus grand obstacle.¹⁸

17. *Id.*, p. 69.

18. Cité par Oscar CULLMANN, *id.* p. 70-71.

C'est ce qui conduit Cullmann à reprendre en une quinzaine de pages très denses la question de ce ministère pétrinien, ou

plus exactement du « service pétrinien », appelant à la barre tant les Réformateurs que des théologiens protestants contemporains. Il en vient alors à demander si le modèle « pétrinien » est pertinent comme structure d'unité, conscient toutefois de l'impossibilité où se trouvent les catholiques de renoncer au *jus divinum* lié à la papauté. Aussi se voit-il contraint d'admettre, contestant à la fois la relation établie entre Mt 16,18 et le pape et l'historicité d'un épiscopat de Pierre à Rome, que « nous retrouvons donc ici, mais dans un contexte nouveau et centré sur la question de l'apôtre Pierre, cette même difficulté qui empêche l'Église catholique d'entrer en tant que membre de plein droit dans le Conseil œcuménique des Églises. C'est pourquoi la question du *jus divinum* est capitale pour moi »¹⁹. Il en appelle, en conséquence, à une structure conciliaire où la collégialité jouerait à plein.

19. *Id.*, p. 80.

Quelle conclusion tirer de ce trop bref parcours dans les écrits et la pensée des quelques théologiens luthériens auxquels nous nous sommes arrêtés ? Que ce n'est pas tant la personne de Pierre qui est en cause, que ce qui en a été fait ? Assurément ! Le problème en l'affaire n'est pas historique, il est théologique, et plus spécifiquement ecclésiologique. Dès lors que l'on envisage l'unité de l'Église, comme ça l'a été au xvi^e siècle au temps des ruptures et comme ça l'est aujourd'hui au temps des réconciliations, si tant est que l'Église est un vaisseau, Pierre en son « service » demeure une figure de proue, dont nul théologien – ni catholique, ni luthérien, et chacun plutôt à l'écoute de l'autre – ne saurait faire abstraction.

Jacques-Noël PÉRÈS